

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/01/2021031653/justel>

Dossier numéro : 2021-06-01/06

Titre

1 JUIN 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 20-09-2021 page : 98475

Entrée en vigueur : 30-09-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'annexe 1 de l'arrêté royal du 5 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale, sous le titre intitulé " PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE ", les mots " Bredene/De Haan 88 " sont remplacés par les mots " Bredene/De Haan 95 ".

[Art. 2](#). La ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.